

JUSTICE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Roué de coups dans les toilettes d'une discothèque

REIMS Il pensait passer une soirée tranquille en discothèque, il a été roué de coups par deux hommes dans les toilettes de l'établissement et en gardera des séquelles à vie.



Le personnel de l'établissement a permis de mettre fin rapidement à la bagarre. Illustration

LUCIE LEFEBVRE

La justice n'avait jamais entendu parler d'eux. Pour leur première fois en tant que prévenus devant un tribunal, ils risquent gros : le substitut du procureur Matthieu Dehu estime que leur forfait vaut douze mois de prison ferme. « Une sanction totalement hors de propos, s'empare Me Benkoussa, agacé par ces réquisitions. Quand on s'excuse, on n'est pas sincère. Quand on ne le fait pas, on n'a pas d'empathie pour la victime. Quel comportement faut-il adopter à la fin ? Le seul débat, c'est la peine : il reconnaît les faits, un moment d'égarement où il a commis une infraction pénale qu'il regrette. » « Je me rends compte qu'on peut bouleverser la vie de quelqu'un en une fraction de seconde », ajoute son client, un étudiant de 20 ans qui vit entre Reims et Laon, où il est alternance dans les ressources humaines. Son comparse étudie également dans la cité des sacres et le week-end, il travaille pour ses parents qui tiennent plusieurs commerces dans la ville-préfecture axonaise. Le 9 avril dernier, ils passent la soirée à l'Atrium. L'un des deux étudiants échange des regards puis un coup d'épaule avec un autre jeune

homme, qui aurait des vues sur la même demoiselle que lui. Tous les trois se retrouvent dans les toilettes de l'établissement.

"J'ai mangé à la paille pendant plusieurs semaines"

La victime

« Je me suis senti en danger », affirme l'un des deux mis en cause sans pour autant expliquer ce qui l'a poussé à donner le premier coup au niveau du visage après avoir sorti de sa poche un poing américain « gagné sur une fête foraine », précise-t-il. Son ami frappe à son tour. La victime perd connaissance, ce qui n'empêche pas les deux comparses de continuer à frapper alors qu'il est au sol. L'intervention d'un vigile de l'établissement mettra rapidement fin à ce passage à tabac que les deux étudiants reconnaissent. Il leur serait de toute façon difficile de nier puisque la vidéosurveillance a tout enregistré. « C'est regrettable. J'ai été abruti sur ce coup-là, surtout que je n'avais rien à voir dans leur histoire », commente le fils de commerçants. La victime est prise en charge par les secours et transportée au centre hospitalier où il de-

vra subir une intervention chirurgicale : sa mâchoire est fracturée en plusieurs endroits. « J'ai mangé à la paille pendant plusieurs semaines. On m'a posé une plaque que je garderai à vie », raconte le jeune Rémois.

UNE EXPERTISE ORDONNÉE POUR ÉVALUER LE PRÉJUDICE DE LA VICTIME

Au moment de prendre la parole, le substitut du procureur confie son « sentiment d'avoir face à (lui) deux prévenus aux multiples visages. Aujourd'hui ils sont penauds, pleins de remords et de compassion pour la victime. Je garde néanmoins à l'esprit les visages que l'on voit sur la vidéo le jour des faits, celui de personnes qui donnent des coups sans qu'il y ait eu de provocation en face, puis un déferlement de violence. Deux visages significativement opposés : lequel est le vrai ? » Les deux étudiants ont été condamnés à la même peine, 18 mois d'emprisonnement avec sursis ainsi que l'interdiction de porter une arme soumise à autorisation pendant cinq ans et celle de contacter la victime pendant un an. Une expertise a été ordonnée pour évaluer le préjudice de cette dernière, avec d'ores et déjà 6000 € qu'ils devront régler solidairement à titre de provision. ■

FAITS DIVERS

Un incendie provoqué par l'explosion d'une trottinette



D'importants moyens ont été mis en place, avec le recours à deux grandes échelles et deux fourgons pompe-tonne entre autres, mobilisant 22 pompiers au cours de la soirée.

REIMS

Ce vendredi soir, vers 21 heures, un incendie s'est déclaré au troisième étage d'un immeuble situé au numéro 30 de la rue Libergier. À l'arrivée des pompiers, vingt personnes étaient sorties du bâtiment par leurs propres moyens tandis que d'autres étaient confinées dans les étages inférieurs. Les occupants de l'appartement où le feu s'est déclan-

ré, une femme et son fils, ont été intoxiqués par les fumées, ils ont été transportés au centre hospitalier universitaire tandis que deux chats, également intoxiqués par les fumées, ont été pris en charge par la clinique vétérinaire. Selon les constatations, l'incendie a été causé par une trottinette électrique qui a explosé lors de son rechargement. ■ LL

FAITS DIVERS EXPRESS

REIMS

Incendie dans un parking souterrain boulevard Paul-Doumer



Ce samedi en fin de matinée, un incendie s'est déclaré dans le parking souterrain du 41, boulevard Paul-Doumer à Reims, un immeuble qui compte six étages. Un canapé a pris feu dans un box et si l'extinction a été rapide, les fumées se sont néanmoins propagées dans les étages du 41 mais aussi dans les bâtiments 39, 41 bis, 43 et 45. Une habitante a fait une crise de panique lorsqu'elle a

ouvert la porte de son appartement et qu'elle s'est retrouvée face à ces fumées, elle a été prise en charge par les pompiers. Vingt sapeurs-pompiers des centres de secours Marchandeu et Witry-lès-Reims ont été mobilisés sur cette intervention, ils étaient placés sous le commandement du lieutenant Lebeque. Les habitants présents ont été invités à rester confinés chez eux le temps d'évacuer les fumées.

Ils ont manifesté contre les violences policières

Ce samedi après-midi, une centaine de personnes étaient réunies devant la sous-préfecture pour manifester « contre les violences policières, la répression d'État envers les syndicats et les manifestants » mais aussi « le racisme des forces de l'ordre contre les populations de couleur ». Pendant deux heures, ceux qui le souhaitent ont pu prendre la parole pour défendre « la liberté d'expression et de conscience alors qu'on se demande si la démocratie existe toujours en France ».

